

RAPPORT D'INSPECTION N° FID/06469H01/FTO/26-065/C – 2026.03.26**Demandeur**

AQUASECURITY nv Industrielaan, 20 9320 Erembodegem	Ref. PO : PPM87090 Correspondant : M. Davy Debaene Tél. : 053/64.60.60 E-Mail : service@aquasecurity.be TVA : BE0426.116.842
--	--

Mission

Objet : Inspection périodique Type d'installation : Extinction automatique hydraulique	Assureur : MSIG Europe SA E-mail : sebastien.decock@msig-europe.com E-Mail : riskengineering.be@msig-europe.com Tel. : 02/894.70.00 Courtier : -
Risque concerné FACQ LOGISTICS SA Rue de Wallonie, 12 4432 Alleur	Correspondant : M. Jérémie Buchet (0477-67.24.63) Mail : jeremie.buchet@facq.be Bâtiment / Zone(s) inspectée(s) Halls A & B & extension

Prescriptions

Prescriptions de base ➤ CEA 4001 éd. 2006 & 2017 (Poste 5) ➤ Particularités (voir page 2)	Installateur(s) : AquaSecurity Plan(s) n° : 25808-001⇒004, 201, 801⇒803
--	--

Date de l'inspection : **2026.03.19****Résultats**

Les résultats sont donnés dans le cadre de la mission confiée par le demandeur, et ce, conformément aux prescriptions reprises ci-dessus en tenant compte de la situation existante le jour de la visite (voir les particularités). Un résultat de non-conformité ne signifie pas, sauf remarques reprises dans le présent rapport, un mauvais fonctionnement des installations et/ou une mauvaise surveillance/protection du risque.

➤ **L'installation est conforme avec remarques.**Prochaine inspection : **03 septembre 2026**F. Toussaint
Inspecteur
0479/79.59.14.J. Stassen
Technical Manager Inspections

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, avec l'accord préalable et écrit du demandeur et du département "Fire Inspection Department (FID)".
Ce rapport est conforme EN ISO/IEC 17020 (EN 45004).

Particularité(s)

- Dérogation accordée par la compagnie d'assurance
 - L'entrée réception clients n'est ni protégée par sprinkler, ni séparée par mur et porte coupe-feu (Rf) des zones protégées (voir e-mail de M. Patrick Hardenne, Sarton & Associés du 03 Juin 2008).
 - Le stockage extérieur à l'arrière du bâtiment est autorisé. Voir mail de Mr. DE COCK Sébastien du lundi 13 janvier 2020. Police Incendie n° .PFB017282 - Client : FACQ S.A. - n/réf. 4281/00
- Le moteur de la motopompe n°2 a été changé le 10 juillet 2015.
- L'assureur accepte les conteneurs du voisin à moins de 10 m du bâtiment de Facq (voir mail du 27 janvier 2016 de la compagnie d'assurance Amlin).
- Le nouveau hall de stockage a fait l'objet d'une réception séparée. Voir le rapport de réception n° INS/FID/6469H01/BMA/18-001/R - 2018.01.17 (CR)

Identification équipement(s) de mesures utilisé(s) :

Marque/ modèle	N° série	Prochaine calibration
Télémètre : "BOSCH" GLM40	BO46AEL	02/04/2028
Tachymètre : " PEAKTECH" 2790	PK-04-AEL	23/05/2027

Classification(s)

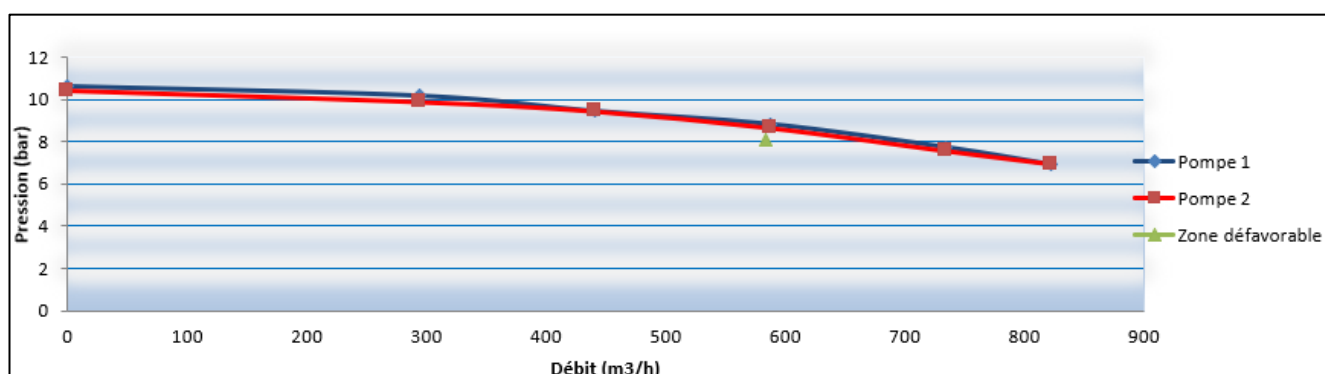
- Source(s) d'eau : Double source
- Classification
 - Hall A poste 1 : HHS3 = 25,0 l/min.m² sur 300 m² & 9739,6 l/min à 8,08 bar
 - Hall A poste 2 : HHS3 = 25,0 l/min.m² sur 300 m² & 9789,8 l/min à 6,96 bar
 - Hall B poste 3 : HHS3 = 25,0 l/min.m² sur 300 m² & 9774,3 l/min à 8,01 bar
 - Hall B poste 4 (mezzanine niv.1) : HHS3 = 12,5 l/min.m² sur 260 m² & 5235,0 l/min à 4,44 bar
 - Hall B poste 4 (mezzanine niv.2) : HHS3 = 12,5 l/min.m² sur 260 m² & 5235,0 l/min à 4,73 bar
 - Poste 5 : ESFR = 8125,58 l/min à 8,71 bar
- Hauteur maximum de stockage : 100 cm sous le niveau des sprinklers
 - Hall A & B - palettes sur racks : 5,30 m
 - Hall A & B - Empilage libre : 6,70 m (plastiques non expansés)
 - Hall A & B - Empilage libre : 3,80 m (plastiques expansés, palettes vides)
 - Hall B - mezzanines : 2,50 m
 - Poste 5 : 12 m racks

1.	<u>Sources d'eau</u>	:	2	
2.	<u>Nature</u>	:	2 pompes diesel automatiques	
3.	<u>Pompes</u>	:	<u>Pompe 1</u>	<u>Pompe 2</u>
3.1.	Débit	(l/min)	: 9800	9800
3.2.	Pression	(bar)	: 9	9
3.3.	Fonctionnement lors de la pression minimum de démarrage	(bar)	: 10,3	9,6
3.4.	Fonctionnement du démarrage manuel		: En ordre	En ordre
3.5.	Vitesse de rotation	(tr/min)	: 2450	2450
3.6.	<u>Caractéristiques techniques des pompes</u>	:	<u>Pompe 1</u>	<u>Pompe 2</u>
	• Marque		: KSB	KSB
	• Type		: KFP 150.315	KFP 150.315
	• Numéro		: 107 54 62	207 54 62
	• Débit	(l/min)	: 9800	9800
	• Pression	(bar)	: 9	9
	• Vitesse de rotation	(tr/min)	: 2450	2450
3.7.	<u>Caractéristiques techniques des moteurs</u>	:	<u>Pompe 1</u>	<u>Pompe 2</u>
	• Marque		: IVECO	IVECO
	• Type		: N67MNTF40.01	N67MNTF40.01
	• Numéro		: 412179	S/N130.7557
	• Puissance	(kW)	: 240	240
	• Vitesse de rotation	(tr/min)	: 2450	2450
3.8.	<u>Caractéristiques techniques des armoires</u>	:	<u>Pompe 1</u>	<u>Pompe 2</u>
	• Marque		: WBFP-CEA	WBFP-CEA
	• Type		: WBMP-D3	WBMP-D3
	• Numéro		: 27084-05	27084-06
3.9.	<u>Caractéristiques techniques du débitmètre</u>			
	• Marque		: Krohne	
	• Type		: Optiflux 2000	
	• Numéro		: A0749108	

4. Essais de fonctionnement des pompes

4.1. <u>Pompe N° 1</u>	(%) :	<u>0%</u>	<u>50%</u>	<u>75%</u>	<u>100%</u>	<u>125%</u>	<u>140%</u>
• Débit	(m ³ /h) :	0	294	441	588	735	823
• Pression d'aspiration	(bar) :	1,15	0,90	0,83	0,75	0,65	0,57
• Pression de refoulement	(bar) :	11,7	11,0	10,3	9,6	8,4	7,5
• Vitesse de rotation	(tr/min)	2525	2480	2456	2436	2414	2403
• Test redémarrage	2023.07.25	En ordre					
• Batteries changées		02/2026					
• Compteur horaire	(h) :	279,10					

4.2. <u>Pompe N° 2</u>	(%) :	<u>0%</u>	<u>50%</u>	<u>75%</u>	<u>100%</u>	<u>125%</u>	<u>140%</u>
• Débit	(m ³ /h) :	0	294	441	588	735	823
• Pression d'aspiration	(bar) :	1,15	0,91	0,85	0,77	0,66	0,58
• Pression de refoulement	(bar) :	11,5	10,8	10,3	9,4	8,2	7,5
• Vitesse de rotation	(tr/min)	2506	2472	2444	2432	2415	2408
• Test redémarrage	2023.07.25	En ordre					
• Batteries changées		08/2024					
• Compteur horaire	(h) :	271,50					



4.3. Résultat : Les essais sont positifs

4.4. Date d'entretien : 02/2026

5. Pompe jockey/réalimentation : En ordre
- 5.1. Règle la pression entre (bar) : 11,0 & 12,0
- 5.2. Fonctionnement : En ordre
6. Alimentation des pompes
- 6.1. Réserve de reprise à réalimentation automatique : En ordre
- 6.2. Capacité totale (m³) : 5 X 177
- 6.3. Niveau : En ordre
- 6.4. Entretien : C-contrôle 09/2022
7. Supervision de l'installation : Par le préposé et 24h/24h par la station centrale "Alert Services"
- 7.1. Alarmes : Ouverture du clapet du poste de contrôle
- 7.2. Dérangements : Dérangements techniques
- 7.3. Fonctionnement : En ordre
8. Bâtiment : FACQ
- 8.1. Local/zone(s) : Halls A & B & extension
- 8.2. Activité : Stockage
- 8.3. Type de stockage : Sanitaires
- 8.4. Densité : Voir classification
9. Postes de contrôle (2008) : 3x8" - sous eau
1x6" - sous eau
- (2018) : 1x8" - sous eau
- 9.1. Pression avant le poste de contrôle (bar) : Voir §9.6.
- 9.2. Pression après le poste de contrôle (bar) : Voir §9.6.
- 9.3. Fonctionnement du système en bout de ligne : Voir §9.6.
- 9.4. Fonctionnement de la sonnerie d'alerte : Voir §9.6.
- 9.5. Nombre de sprinklers (±) : 660 + 600 + 440 + 396+522
- 9.6. Test des postes de contrôle

N° Poste	Type	Position vanne	Alarme	Test ITC	Gong	Pression en amont (bar)	Pression en aval (bar)	Remarque(s)
Poste n° 1	Eau	En ordre	En ordre	2025.02.20	En ordre	11,6	11,8	RAS
Poste n° 2	Eau	En ordre	En ordre	2025.02.20	En ordre	11,6	11,7	RAS
Poste n° 3	Eau	En ordre	En ordre	2025.09.08	En ordre	11,4	12,8	RAS
Poste n° 4	Eau	En ordre	En ordre	2025.09.08	En ordre	11,2	12,4	RAS
Poste n° 5	Eau	En ordre	En ordre	2025.02.20	En ordre	11,9	12,4	RAS
Salle des pompes	Eau	/	En ordre	En ordre	/	12,0	/	RAS

10. **Remarques**

10.1 **Hauteur de stockage** : à surveiller

Les hauteurs maximales de stockage ne sont pas respectées. Pour rappel, un espace libre de 1 m doit être maintenu sous les sprinklers.

10.2 **Quais de chargement**

Le dessous de la mezzanine n'étant pas protégé, nous vous rappelons que le plancher en caillebotis doit être ajouré à 70% ou le volume sous ce plancher doit être protégé.

Nous constatons que le plancher n'est plus ajouré à 70%.



10.3 **Poste 5 système ESFR**

- Les "flue spaces", zones libres longitudinales et transversales doivent être garanties dans le stockage (essentiel pour garantir l'efficacité d'une installation ESFR).



- **Le dessous de la mezzanine n'étant pas protégé, nous vous rappelons que le plancher en caillebotis doit être ajouré à 70% ou le volume sous ce plancher doit être protégé.**
1er rappel
Lors de la présente inspection, nous constatons que le plancher n'est plus ajouré à 70%.

